ADAMA

INSECTICIDE

SILENCER[MD] 120 EC

SILENCER[MD] 120 EC contrôle une large gamme d'insectes dans les champs, les arbres fruitiers et l'horticulture.

Matière active :

Lambda-cyhalothrine

Groupe d'insecticides :

Groupe 3

Formulation :

Lambda-cyhalothrine
120 g/L = EC

Doses d'application et format :

- De 17 à 51 ml/ac ou 74 à 220 ac/bidons de 3,785 L ; consulter l'étiquette pour les doses spécifiques
- 4 bidons de 3,785 L/caisse

CULTURES HOMOLOGUÉES :

- Brise-vents de cerisiers de virginie
- Carottes
- Cerises
- Cultures de choux (brocoli, choux de Bruxelles, chou-fleur)
- Fraises
- Laitues pommée et frisée
- Légumes-bulbes (ail, poireau, oignons verts et ciboule, échalotes)
- Maïs sucré
- Patates douces
- Pêches et nectarines
- Poires
- Pommes
- Pommes de terre
- Prunes
- Tomates

SILENCER[MD] 120 EC est homologué pour près de 30 cultures. Consulter l'étiquette pour plus d'informations.

PRINCIPAUX INSECTES SUPPRIMÉS :

- Altises (de la pomme de terre, des crucifères, des tubercules)
- Anthonome de la fleur du fraisier
- Arpenteuse tardive
- Carpocapse de la pomme
- Cécidomyies (du chou-fleur, du pommier)
- Cercope des prés
- Charançons (de la carotte)
- De la graine du chou (adultes)
- De la luzerne
- De la prune
- Du maïs
- Noir de la vigne (adultes, rayé du pois)
- Chrysomèles (du haricot, du tournesol)
- Cicadelles (blanche du pommier, de la pomme de terre)
- Doryphore de la pomme de terre
- Fausse-arpenteuse du chou
- Larves de fausse-teigne crucifères
- Légionnaires (Bertha, d'automne, uniponctuée)
- Livrée des prairies
- Mineuse marbrée
- Mouche de la carotte
- Piéride du chou
- Psylle du poirier (nymphes, adultes)
- Pucerons (européens de l'asperge, farineux du prunier, du haricot, du pois, du soya, lanigère du pommier, vert du pommier, vert du pêcher)
- Punaises (brune du pommier, terne)
- Pyrale du maïs
- Sauterelles
- Thrips de l'oignon
- Tordeuses (à bandes obliques, du cerisier, du pommier, orientale du pêcher, pale du pommier, trypète des cerises, ver de l'épi de maïs, ver-gris, moissonneur, occidental)
- Vers gris

INSECTICIDE

SILENCER[MD] 120 EC

COMMENT LE PRODUIT AGIT-IL ?

Insecticide de contact et d'estomac à action rapide

MOMENT D'APPLICATION ET STADE DES CULTURES :

La nécessité et le calendrier d'une application doivent être basés sur la présence de parasites à des stades de développement vulnérables et de populations importantes, tel que déterminé par le réseau de surveillance local. Consulter l'étiquette pour connaître les cultures et les insectes spécifiques.

VOLUME D'EAU :

- Application terrestre : 40 à 80 L/ac
- Application aérienne : 4 à 16 L/ac

RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE :

1 heure

MÉLANGES EN RÉSERVOIR HOMOLOGUÉS ET VALIDÉS :

Herbicides:

- Assert[MD]
- Everest[MD]
- SQUADRON[MD] II
- BISON[MD] 400 L

Fongicides:

- Allegro[MD]
- BUMPER[MD] 432 EC
- Headline[MD] EC
- Quilt XCEL[MD]
- TOPNOTCH[MC]

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Toujours vérifier à l'avance la compatibilité des produits en préparant d'abord un mélange d'eau, de SILENCER[MD] 120 EC et du produit d'association à mélanger en réservoir en petites quantités proportionnelles.

ROTATION DES CULTURES :

Aucune restriction l'année suivante

INTERVALLES AVANT RÉCOLTE :

- Blé fourrager : 14 jours
- Blé, orge, avoine : 28 jours
- Légumineuses (soya, haricots, pois de grande culture,fèves, pois chiches, lentilles) : 21 jours
- Maïs (champ) : 21 jours
- Maïs (ensilage) : 14 jours
- Oléagineux : 7 jours
- Pommes de terre : 7 jours
- Timothée : 14 jours
- Tournesols : 7 jours

RESTRICTIONS DE PÂTURAGE :

Ne pas faire paître le bétail dans les 3 jours suivant l'application dans la luzerne et dans les 14 jours suivant l'application dans le blé, l'orge, l'avoine et la fléole des prés. Pour le maïs d'ensilage, ne pas appliquer dans les 14 jours suivant la récolte pour l'ensilage. Toutes les autres cultures enregistrées ne Paissent pas et ne récoltent pas de fourrage traité, de paille ou de foin pour l'alimentation du bétail.

ENTREPOSAGE :

Entreposer à des températures supérieures à 0 °C

CONSEILS PRATIQUES :

Appliquer à des températures inférieures à 25 °C. Appliquer le soir ou tôt le matin lorsque les températures sont fraîches pour obtenir le meilleur contrôle.

ADAMA

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette du pesticide.
1.855.264.6262
ADAMA.COM/CANADA/FR

[MD/MC] BISON, BUMPER, SILENCER et SQUADRON sont des marques déposées et TOPNOTCH est une marque de commerce d'ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. Tous les autres produits sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.
© 2021 ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.